

Nantes, le

21 FEV. 2024

—
Direction politiques territoriales
Dossier suivi par Marie-Cécile DION
Tél. 02 43 67 22 84

DPT/AC/NLBV/MF/2024-02-714

Monsieur Christophe BÉCHU
Ministre de la transition écologique et de la
cohésion des territoires
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Monsieur le Ministre, *R. du Christophe,*

Conformément au 8° de l'article 194 de la loi du 22 août 2021, j'ai réuni la Conférence régionale de gouvernance (CRG) le 9 février 2024 afin de la consulter sur les annexes 1 et 2 de votre projet d'arrêté, transmis par courrier du 21 décembre 2023.

Après présentation du contexte de l'élaboration des annexes par vos services puis débat, la CRG a émis, sur ma proposition, un avis défavorable sur votre projet d'arrêté.

Conformément au 8° de l'article 194 de la loi du 22 août 2021, j'ai par ailleurs sollicité l'avis de la conférence sur un projet de contre-proposition permettant d'une part d'ajouter tous les projets relevant de votre proposition d'annexe 2 dans l'annexe 1 et d'autre part d'ajouter à l'annexe 1 des projets répondant aux critères imposés. Ces projets sont parmi les plus aboutis sur le territoire régional. Ils constituent une demande d'intégration de 650 hectares supplémentaires dans le forfait national, qui s'ajouteraient aux 256 hectares envisagés dans la liste 1 reçue en décembre dernier.

Lors de cette séance, la CRG a ainsi donné quitus à la Région afin d'une part de compléter cette contre-proposition selon les critères de la loi et en lien avec les territoires et d'autre part de vous la soumettre pour avis et approbation.

Des échanges réguliers avec vos services en région (DREAL et SGAR) ont permis depuis le mois de janvier de partager la pertinence des projets identifiés au regard de la loi et de consolider cette liste et je me félicite de la qualité de cette collaboration.

Par ailleurs, lors de cette CRG, il est apparu que l'approbation de cette contre-proposition régionale de liste de PENE faciliterait grandement l'acceptation des principes de territorialisation de la consommation foncière qui ont été présentés en séance.

Le relevé des débats de la Conférence régionale de gouvernance du 9 février 2024 est en cours de réalisation et vous sera adressé prochainement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

avec tout mon intérêt

Pour la Présidente du Conseil régional
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président du Conseil régional,
Président de la Conférence régionale de
gouvernance

Antoine CHÉREAU


